



## MAISON d'ACCUEIL HOSPITALIERE « LE FIGUIER »

### *Procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est déroulé le 19 Octobre 2023 à la Maison de la Ligue contre le Cancer*

Présents : Joëlle BRECHETEAU - Paul BUSIN - Michel CARTRON - Virginie CHAIGNEAU - Vincent CHARBONNIER - Christiane LELIEVRE - Geneviève LIAIGRE - Maria MORIER - Jeanne-Marie SAMSON - Clotilde SOULARD - Françoise TRELLU – Maryse TUDOUX

Excusé(es) : Marietta BOUVET - Béatrice CHAMBRE-CLAVEL - Sandrine HOEPPE - Annie LIVENAIS

Absentes : Jeanne CASAL - Laurence SOLTNER

***Les membres du Conseil d'Administration ont été convoqués par mail le 27 septembre 2023. Le quorum est atteint.***

***La séance démarre à 18 heures.***

### ***Ordre du jour***

- Approbation du PV du CA du 27 juin 2023
- Chiffres au 30 septembre 2023
- Dossier Habitat Humanisme
- Dossier MAIF suite aux fuites de la véranda
- Congrès de la FMAH à la Réunion en 2024
- Questions diverses

### **1- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 juin 2023**

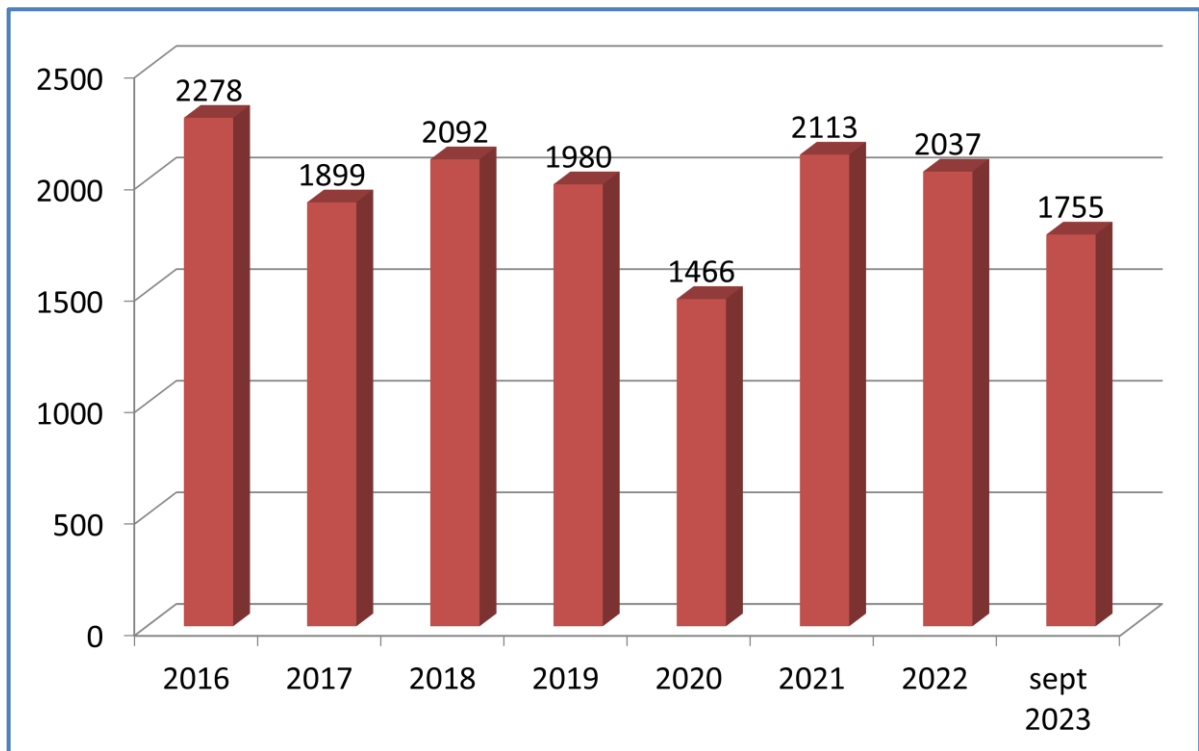
Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 juin est approuvé par 10 voix pour et 1 abstention.

## 2 - Les chiffres au 30 septembre 2023

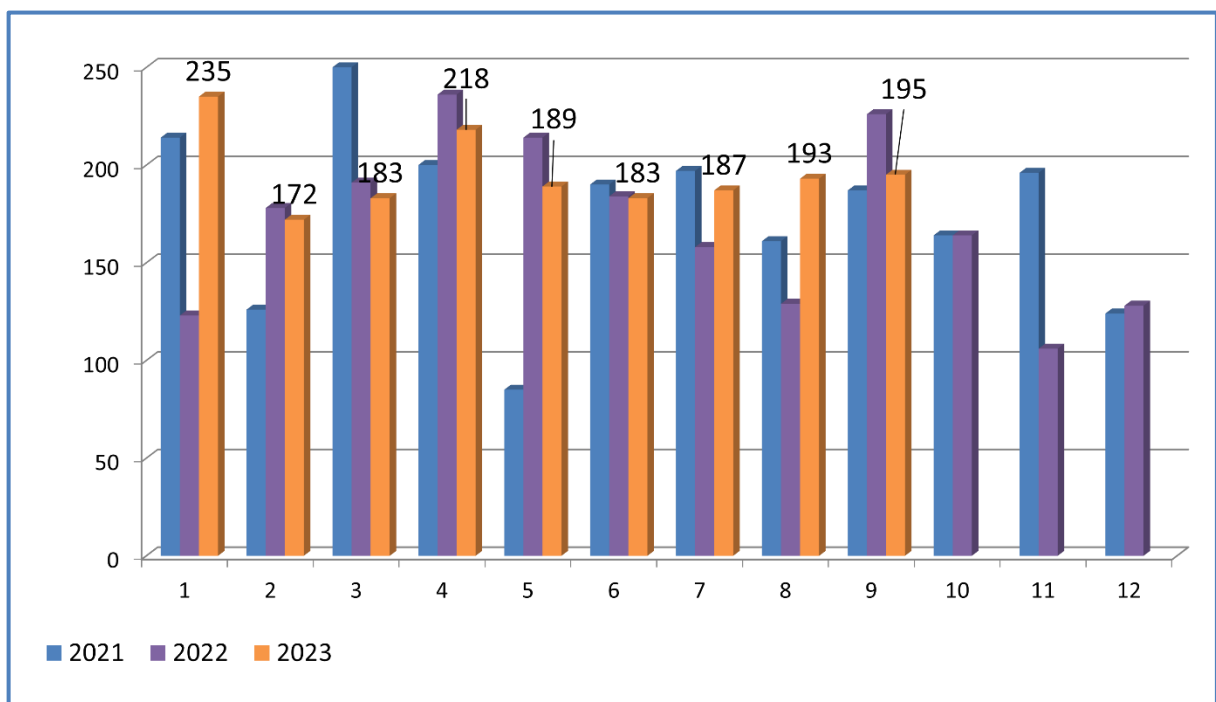
### Fréquentation de la Maison

Paul BUSIN présente les chiffres arrêtés au 30 septembre 2023 pour la fréquentation de la Maison.

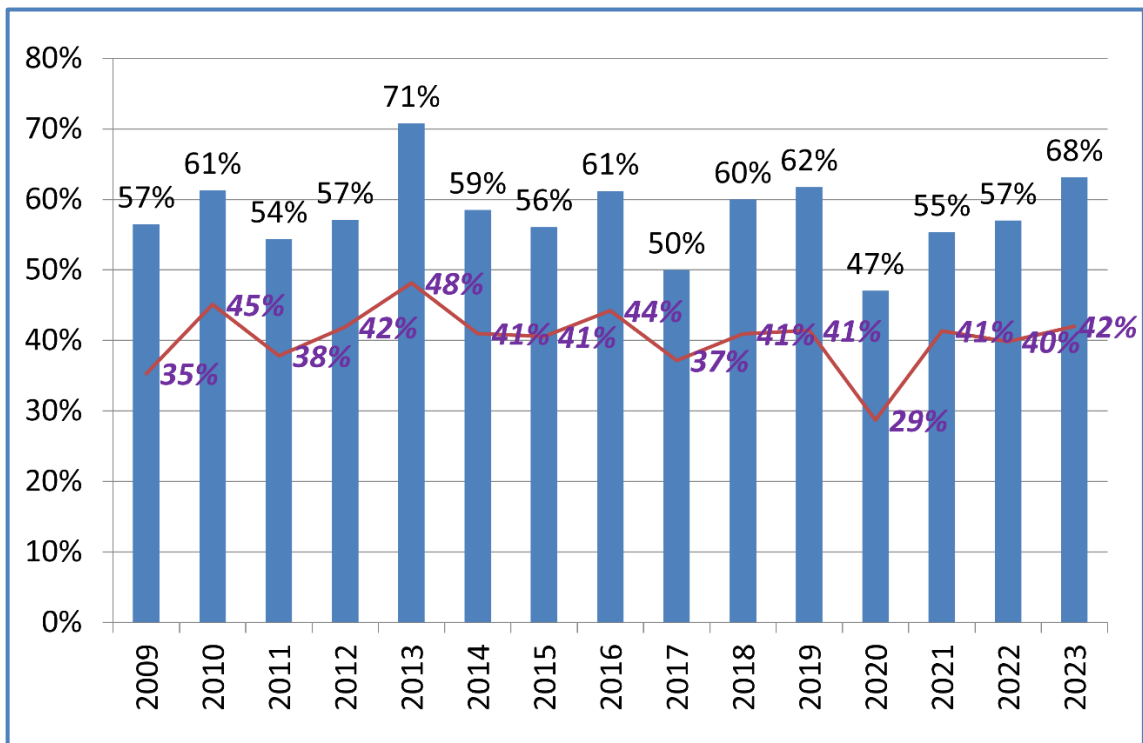
#### Nombre de nuitées par an



#### Nombre de nuitées par mois



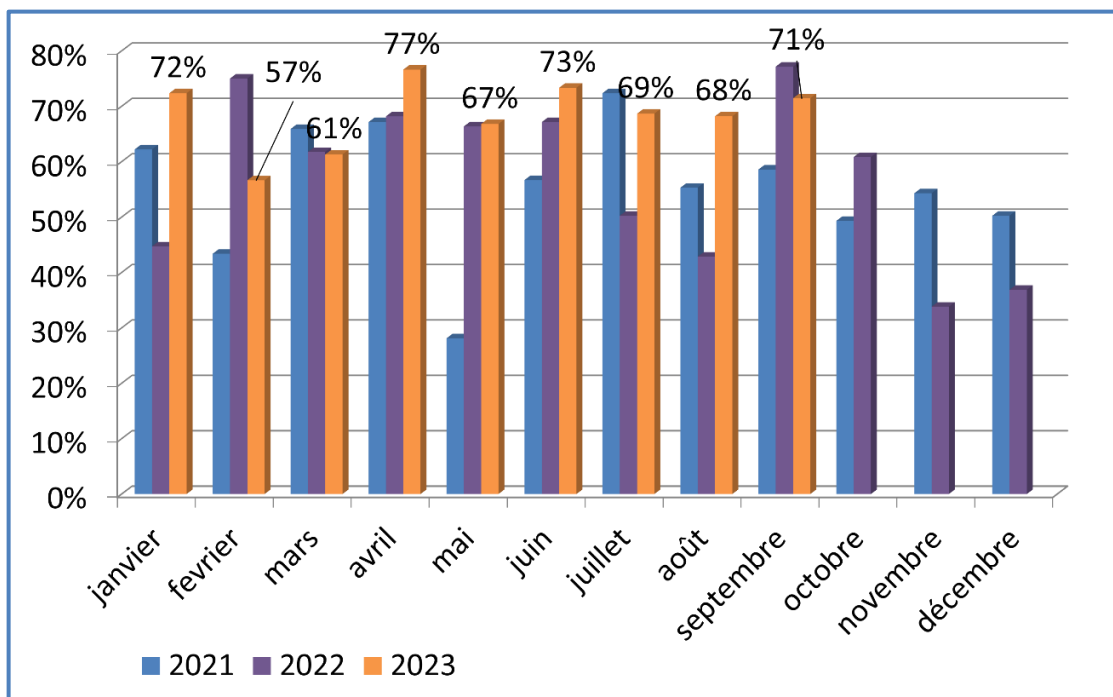
## Taux d'occupation des chambres et nuitées



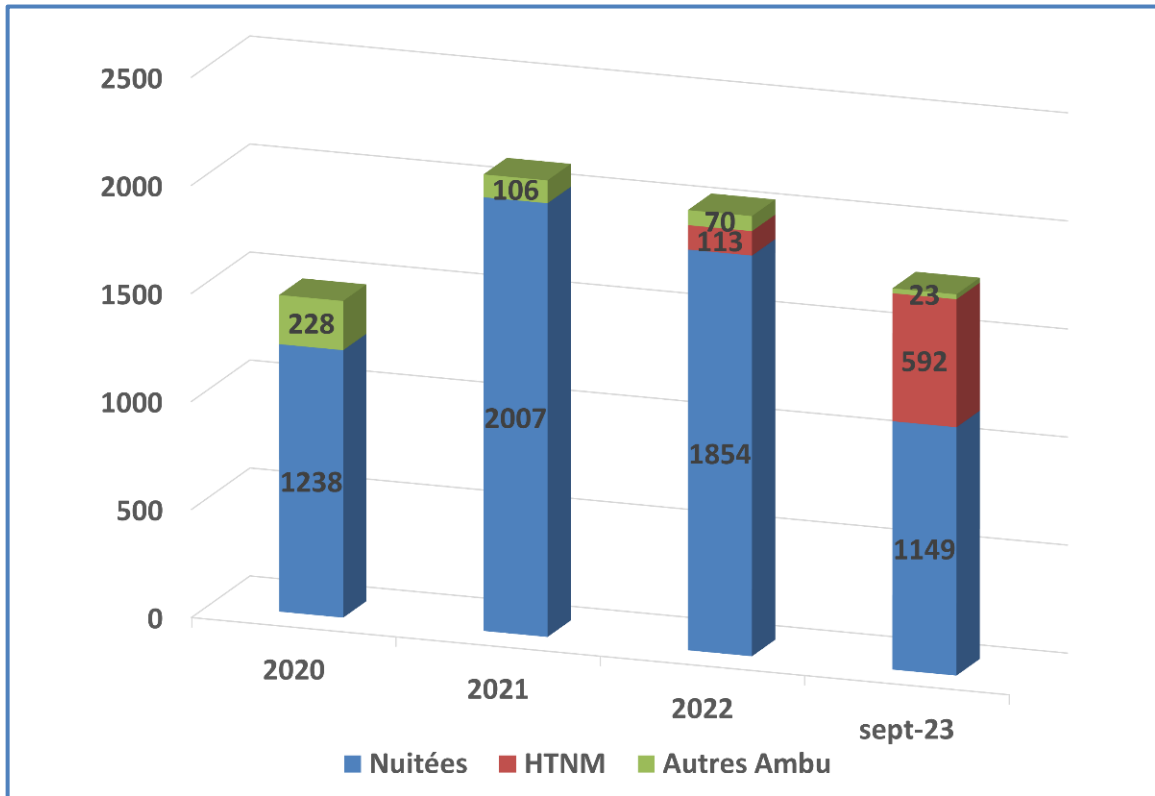
Paul BUSIN indique que les chiffres en noir correspondent au taux d'occupation des chambres et celui en violet au taux d'occupation des lits (2 lits par chambre).

Paul BUSIN souligne qu'il s'agit du taux d'occupation des chambres facturées.

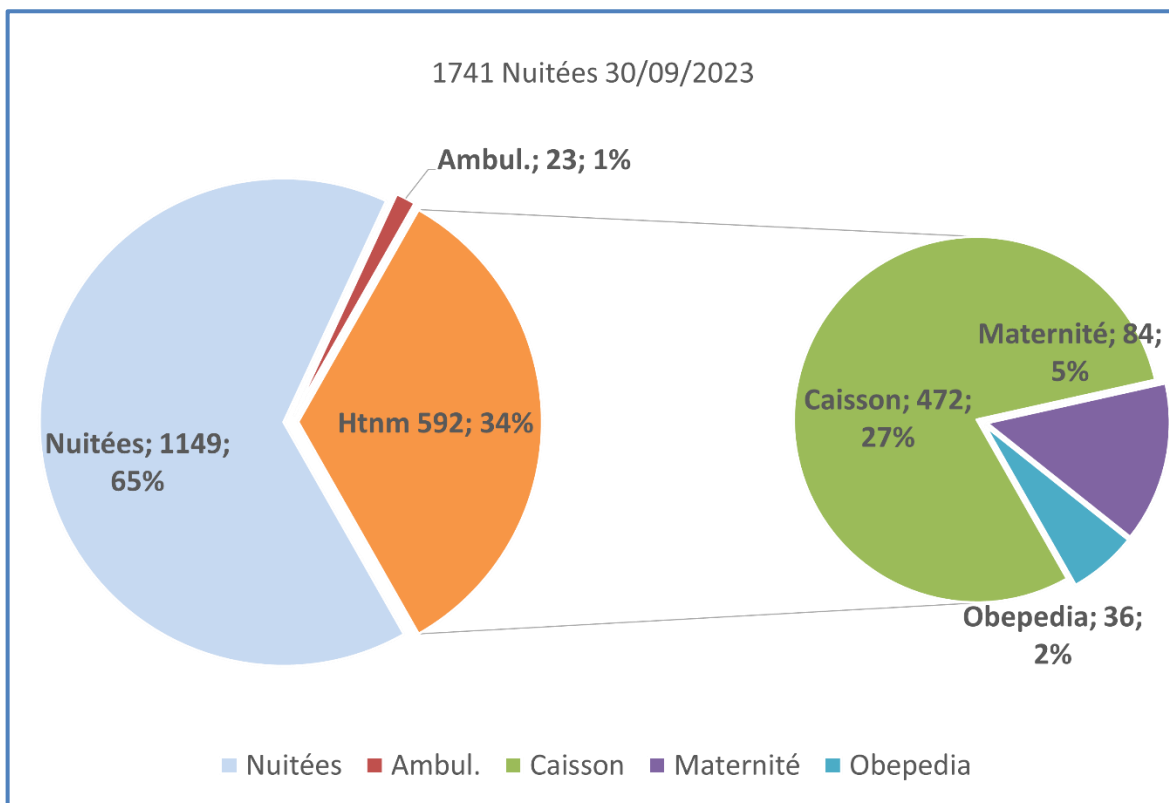
## Taux d'occupation des chambres par mois



### Nombre par type de nuitées



### % par type de nuitées



Paul BUSIN présente les chiffres ci-dessus concernant le suivi des nuitées en ambulatoire. Il fait remarquer que celles-ci sont en nette augmentation compte-tenu des HTNM (**H**ébergement **T**emporaire **N**on **M**édicalisé). Il ajoute que dans le cadre de la convention avec la CARSAT le taux d'ambulatoire ne peut dépasser 25 %. Ce chiffre ne sera plus atteint du fait que les HTNM dépendent de la convention avec le CHU.

La période d'expérimentation est terminée et cette offre d'hébergement est étendue à tous les établissements de santé.

#### La Trésorerie au 30/09

Paul présente les chiffres de la trésorerie au 30/09

	31/12/2021	31/12/2022	30/09/2023
Titres immo	20.900 €	21.160 €	21.600€
Compte à terme ( <i>Captio</i> )	19.500 €	19.500 €	19.500 €
Compte courant	12.041 €	11.838 €	10.879 €
Livret A association	77.206 €	77.516€	77.516 €
Compte sur Livret		-	39.000 €
Caisse	576 €	367 €	261€
<b>Totaux</b>	<b>130.432 €</b>	<b>130.381 €</b>	<b>168.756€</b>

#### *Postes exceptionnels :*

- Maître d'œuvre pour les fuites (créance) 7 342 €
- Avocat pour Habitat Humanisme 1 600 €
- Tableau électrique sèches serviettes 3 812 €

Les 2 premiers postes pourraient donner lieu à indemnisation future.

### **3 - Dossier Habitat Humanisme**

Françoise TRELLU retrace les différents échanges pour le dossier Habitat et Humanisme.

- Appels réguliers au service du Droit du Sol de la Mairie d'Angers qui confirme que pour l'instant le dossier est toujours en cours d'instruction.
- Il a été communiqué que le dossier avait fait l'objet d'une demande de pièces complémentaires le 1<sup>er</sup> août dernier. Cette demande de pièce reconduit le délai de 4 mois minimum pour décision sur le permis de construire.
- Habitat Humanisme a pris un conseil à savoir le Cabinet d'Avocats Blanchard. Ce dernier a transmis un courrier avec les mêmes demandes que précédemment auquel notre avocat a répondu en maintenant notre position. Notre avocat a également demandé les actes des 6/6 et 22/6 de la vente des terrains.
- Contact a été pris avec Me BUFFET (*notre avocat*) qui pour l'instant n'a pas obtenu de réponse à son courrier du 5 septembre 2023.

#### **4 - Dossier MAIF suite aux fuites de la veranda**

Françoise TRELLU expose les différentes étapes :

- ▶ 24 août 2023
  - Appel de la MAIF qui m’informe que notre avocat Me GAUVIN souhaite se désister de l’affaire. Après 20 mns d’entretien Mme Raynaud me demande de lui préparer une note aux fins d’expliquer les incohérences de ce dossier. La multitude d’échanges depuis 2019 me demande 2 à 3 heures de travail par jour (rédaction, scans des pièces etc...) pour arriver à une synthèse.
  - J’adresse cette synthèse accompagnée de 6 autres mails contenant l’intégralité des pièces évoquées dans la note.
- ▶ 14 septembre 2023
  - Appel de la MAIF qui me confirme que nous ne pouvons plus rien faire pour contester l’expertise judiciaire déposée. La MAIF n’a pas pris soin de lire la note adressée et l’a simplement transmise à notre avocat.
- ▶ 19 septembre 2023
  - Envoi à Me GAUVIN une attestation de non-récupération de TVA afin que l’indemnisation porte sur les travaux et la TVA.
- ▶ 20 septembre 2023
  - Envoi à Me GAUVIN d’un mail qui mentionne en plus du coût des travaux mentionnés dans l’expertise judiciaire + la TVA :
  - 3 000 € au titre des préjudices tel qu’il l’avait envisagé dans un précédent courrier
  - 2 500 € HT des travaux retenus par la MAAF en date du pour les fuites du second étages
  - Une actualisation de l’indice BT01 des devis datés de 2022
- ▶ 25 septembre 2023
  - Me GAUVIN m’indique avoir transmis ma demande à la MAAF
- ▶ 10 octobre 2023
  - J’adresse un mail à Me GAUVIN pour savoir si son courrier a fait l’objet d’une réponse
- ▶ 19 octobre 2023
  - nouveau mail à Me GAUVIN en espérant qu’il ait une réponse à notre demande d’indemnisation complémentaire. Ce même 19 octobre 2023 je reçois les nouveaux devis de notre Maître d’Œuvre



**MAISON D'ACCUEIL HOSPITALIERE**  
LE FIGUIER  
8 RUE DU FIGUIER  
49100 ANGERS

**D E V I S** Référence : D230183

ECOULANT, le 19 octobre 2023

Dossier : REFECTION FACADE SUD/OUEST DE L'ASCENSEUR  
QUI SURPLOMBE LA VERRIERE ET FACADE SUD/EST AU  
DESSUS VERRIERE EN JONCTION AVEC LUCARNE.  
RALLONGEMENT COUVERTURE ARDOISE SUR LUCARNE.  
( ECHAFAUDAGE AU LOT CHARPENTE )  
DEVIS MODIFIE

Affaire suivie par :

		Un	Qty	Prix unit.	Montant H.T.
<b>1 BARDAGE ZINC</b>					
VOLIGEAGE AU LOT CHARPENTE					
1.1	bardage zinc Anthra et Quartz de 70/100, plage bacs de 0,35, pose à joint debout ( alternance Quartz et Anthra suivant calpinage )	2.3	Moignon pour descente des eaux pluviales et tp	U	2,00 29,26 58,52
1.2	Bande d'égout zinc ventilée	2.4	Tuyau de descente eau pluviale zinc quartz en 80 m/m	ml	2,40 40,81 97,94
1.3	Retour d'angle en bardage				
1.4	Façon et pose bande zinc de finition pour tête de bardage				
				<b>Total CHENEAU</b>	<b>594,58</b>
<b>2 CHENEAU</b>					
2.1	Chéneau encaissé zinc quartz 80/100, développem				
2.2	Talon soudé				
<b>3 DIVERS</b>					
3.1	Bavette alu tête de bardage en allège	U	1,00	173,03	173,03
3.2	Modification égout verrière, sécurisation provisoire	En	1,00	248,56	248,56
3.3	Dépose rives ardoises sur rampants et jouées de la lucarne compris dépose liteaux, bâchage.	En	1,00	273,74	273,74
3.4	Après rallongement de la charpente des rives de la lucarne par le charpentier, reprise liteaunage et couverture ardoise compris ardoises en complément.	En	1,00	576,65	576,65
				<b>Total DIVERS</b>	<b>1 271,98</b>

Merci de nous retourner un exemplaire signé, daté, précédé de la mention " bon pour accord " pour acceptation.

Conditions de règlement  
30 % à la commande soit 2 094,00 €  
Le solde à réception de facture

A : ..... le : .....

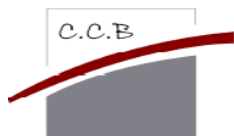
Signature Client :

Signature Entreprise :

Total H.T.	5 816,86
Total T.V.A. 20,00 %	1 163,33
Total T.T.C	6 979,99
<b>Net à payer (Euro)</b>	<b>6 979,99</b>

Le présent devis est valable 90 JOURS

La TVA subira les variations de la législation fiscale en vigueur lors de la facturation.



Maison Bois  
Charpente  
Menuiserie

ZA des cinq chemins  
49140 CORNILLE-LES-CAVES

Tél : 02 41 45 24 83  
Email : contact@ccbois.fr  
SIRET : 43756047700030 - APE 4391A  
N° TVA CEE : FR37437560047700030

LE FIGUIER Maison d'accueil Hospitalière  
6 Rue du Figuier

49100 ANGERS

DEVIS n° : 2023233

CORNILLE LES CAVES, le 09 octobre 2023

Chantier : 6 Rue du Figuier 49100 ANGERS

Objet : Remise en état

N°	Libellé	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.	TVA
<b>1</b>	<b><u>PREPARATION DE CHANTIER</u></b>					
1.1	Mise en place d'un échafaudage de pied multidirectionnel de chez ALTRAD, largeur de plateau 70cm compris tout les éléments de sécurité. -une travée de 3m coté porte d'entrée pour protection chute et accès au toit -deux travées de 3m coté verriere pour travaux sur la façade et accès toiture. environ 100m² Compris bachage au dessus de la verriere pour protection au intempérie. Compris protection au dessus du passage couvert de l'étage	V	1,00	3 996,00	3 996,00	20,00
1.2	Mise en oeuvre d'un bungalow 6.00mx2.40m Equipé tableau électrique, prise 220V et chauffage Table et 6 chaises Location pour 6 mois.	V	1,00	1 850,80	1 850,80	20,00
	Sous-total PREPARATION DE CHANTIER				<b>5 846,80</b>	
<b>2</b>	<b><u>TRAVAUX DE FACADE</u></b>					
2.1	Fourniture et pose d'un tasseautage 50 x 75 sur pattes equerres métalliques tous les 0.60 fixées dans le mur par chevilles métalliques ou nylon. Compris pare pluie traspir 110 de chez rothoblass, contrelatte 45 x 45 et grille antirongeur et pare insecte NOTA : IL N'EST PAS PREVU DE MODIFICATION DE CHARPENTE POUR LA GOUTTIERE CHENEAU EN HAUT DE LA TOUR, ATTENTION NOUS NE GARANTISSONS PAS L'ETANCHEITE DE LA TOITURE EXISTANTE.	M2	23,00	113,28	2 605,44	20,00
2.2	Mise en oeuvre d'une grille anti-rongeur en acier galvanisé 75/100 perforé. Grille prévue en bas et haut des murs et des menuiseries.	MI	14,00	12,93	181,02	20,00
2.3	Fourniture et pose de voliges en Epicea traité 18/150 jointives support zinc ou alu	M2	23,00	46,40	1 067,20	20,00
2.4	Réalisation d'une foncure de chéneau encaissé longueur 5m30.	V	1,00	618,00	618,00	20,00



N°	Libellé	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.	TVA
2.5	Dépose allège SAS 1er étage et réalisation d'une structure bois isolé.	V	1,00	636,73	636,73	20,00
2.6	Prolongement de la structure de la lucarne entre le bâtiment existant et le passage vers l'assenseur.	V	1,00	517,00	517,00	20,00
2.7	Capotage en alu du muret en partie basse et habillage divers.	V	1,00	673,00	673,00	20,00
2.8	Mise en oeuvre d'une verrière de chez technal. Compris dépose et évacuation de l'existant	V	1,00	6 105,80	6 105,80	20,00
2.9	Etanchéité à l'eau entre les bâtiments existants. Mise en oeuvre de cornières alu laqué et de mastic PU.	V	1,00	875,00	875,00	20,00
2.10	Changement des vitrages cassés dans le bâtiment existant.	V	1,00	639,25	639,25	20,00
	Sous-total TRAVAUX DE FACADE				<b>13 918,44</b>	
<b>3</b>	<b><u>MENUISERIE</u></b>					
3.1	Fourniture et pose de menuiserie aluminium K.Line. Ensemble fixe de forme trapezoidale suivant coupe A: Largeur 1500 mm x Hauteur 2250 mm, allège maçonnerie : 800 mm. Bicoloration RAL 7016 Gris texturé extérieur classe 2 et RAL 9016 Blanc satiné intérieur Avec montant intermédiaire de 50mm et traverse haute. Vitrage 4/ve 16/TBE 4 avec argon Sans volet roulant Coefficient de transmission thermique Uw = 1,5 W/m².K- Facteur solaire Sw = 0,54 Transmission lumineuse TLw = 68 %- Dont Eco contribution 0,50 €	V	1,00	2 079,48	2 079,48	20,00
	Sous-total MENUISERIE				<b>2 079,48</b>	

**Total H.T.** 21 844,72  
**Total T.V.A. 20.00 %** 4 368,94  
**Total T.T.C.** 26 213,66  
**Net à payer (Euro)** 26 213,66

IBAN : FR76 1790 6000 3219 4379 3500 040 BIC : AGRIFRPP879

Soit un coût total de travaux de 37 176,89 €



DOSSIER :														
CLIENT :		MAISON D'ACCUEIL HOSPITALIERE LE FIGUIER												
PROJET :		Reprise verrière et cage ascenseur non conforme												
ADRESSE :		8 RUE DU FIGUIER 49100 ANGERS												
DATE DE 1ère VISITE :		TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DEVIS RETENUS							MISE À JOUR DU		19/10/2023			
ENTREPRISES SÉLECTIONNÉES					MONTANT DES TRAVAUX									
N°	LOT :	Entreprise	Travaux	Date du devis	N° DEVIS	TVA 5,5 %		TVA 10%		TVA 20 %		MARCHÉS		
						Montant HT	5,50%	Montant HT	10,00%	Montant HT	20,00%	Montant HT	total TVA	Montant TTC
1	CHARPENTE - VERRIERE	CCB	Ossature bois et verrière	19/09/2023	2023233					21 844,72 €	4 368,94 €	21 844,72 €	4 368,94 €	26 213,66 €
1	ZINGUERIE COUVERTURE	D'IONNEAU	Bardage et cheneau zinc	19/09/2023	D230193	5 016,66 €	1 163,33 €	5 016,66 €	1 163,33 €	5 016,66 €	1 163,33 €	1 163,33 €	6 979,99 €	
TOTAL toutes entreprises										<b>27 661,38 €</b>	<b>5 532,28 €</b>	<b>33 193,66 €</b>		
MO	MISSION 1	forfait / déjà réglée								3 319,37 €	663,87 €	3 983,24 €		
MO	MISSION 2	12,0%								3 319,37 €	663,87 €	3 983,24 €		
MO	TOTAL MO toutes missions	global								<b>30 980,75 €</b>	<b>6 196,15 €</b>	<b>37 176,89 €</b>		

Pendant la séance du Conseil, un mail de notre avocat nous informe que l'actualisation de l'indice BT01 n'est pas retenu. Il resterait par conséquent à la charge de la Maison un montant d'environ 9000 €.

Le conseil à l'unanimité se prononce pour la réalisation des travaux avec reste à charge d'environ 9000 €.

## 5 - Congrès F.M.A.H. 2024 (*Fédération des Maisons d'Accueil Hospitalières*)

Le Congrès 2024 de la Fédération a lieu à l'Île de la Réunion du 26 au 28 Mars 2024. Françoise TRELLU et Paul BUSIN y participeront. Les autres membres du bureau sollicités n'ont pas souhaité y participer.

Le programme est présenté ci-dessous :



**PROGRAMME CONGRES MAH 2024**  
Le **TRANSFERT**  
De l'annonce à l'arrivée en Hexagone

**26 MARS SAINT GILLES**

- 17h30 : Enregistrement des participants
- 17h30-19h00 Assemblée Générale FMAH
- 19h00 Cocktail de bienvenue avec le Maire de Saint Paul
- 20h Dîner et soirée libres

**27 MARS SAINT GILLES**

- 8h30-9h30 Accueil et enregistrement des congressistes
- 9h00-10h00 Allocutions d'ouverture : MPOI, FMAH, CHU, ARS, CD974
- 10h00-11h00 Point sur l'HTNM pour les maisons de l'Hexagone et des Outremer
- 11h00-11h15 Pause
- 11h15-12h15 Anthropologie de l'Océan Indien et l'accompagnement dans le soin
- 14h00-15h30 Soins et nécessité d'adaptation - Témoignages de parents (Sylvie...), retours sur expérience
- 15h30-15h45 Pause
- 15h45-17h30 Parole donnée aux représentants d'Outremer (Martinique, Guyane, Polynésie Française)
- 19h30 Repas au Village Corail

**28 MARS SAINT PIERRE**

- 8h00-9h00 Départ de l'hôtel pour Saint Pierre en car
- 9h00-9h30 Accueil
- 9h30-11h00 Table ronde sur l'accompagnement lors d'un transfert sanitaire hors territoire
- 11h00-11h15 Pause
- 11h15-12h30 Gestion du stress de l'annonce du départ et de la violence liée à « l'expatriation » par un psychologue
- 12h30-12h45 Départ à pied (1km – 13 minutes) vers la maison Kaz'famille
- 13h00-13h30 Inauguration de la Kaz'famille et visite de la maison
- 13h30-14h30 Cocktail déjeunatoire
- 14h30-14h45 Retour en salle
- 15h00-16h00 Interventions des associations qui œuvrent dans l'accompagnement des transferts sanitaires
- 16h00-16h15 Synthèse générale par la FMAH
- 16h15 Clôture du congrès
- 16h30-17h30 Retour à l'hôtel en car

Françoise TRELLU informe le CA que le bureau a décidé la prise en charge des billets d'avion et de 3 nuitées d'hôtel correspondant à la durée du Congrès.

## **6 - Questions diverses :**

Vincent Charbonnier informe les membres du CA qu'il sera Président de Soleil AFELT à compter de Novembre 2023.

Françoise TRELLU fait remarquer que le 18 octobre 2023 une remise de chèques avec les Etudiants de la Faculté de Pharmacie était prévu à la Maison des Familles alors qu'elle n'a pas été prévenue, remise qui n'aurait d'ailleurs pas pu se faire compte tenu de l'occupation de la Maison.

Elle rappelle en outre :

- que Le Figuier n'est ni un lieu de réception ni de réunion, mais un lieu de répit pour les familles
- que du temps de la présidence de Dominique Cartron tout se passait fort bien mais qu'il n'en est plus de même depuis sa passation de pouvoir.

Vincent CHARBONNIER précise qu'il s'agit d'une erreur et qu'il en porte l'entière responsabilité et qu'au regard de la présence des résidents, la remise n'a pas été faite à la MDF.

Il ajoute que cela repose la question du siège Social de Soleil AFELT et de l'utilisation de la Maison.

Françoise TRELLU et Paul BUSIN font remarquer que le siège Social d'AFELT ne figure pas dans les statuts de l'AGMF mais seulement dans ceux de Soleil AFELT qui comportent en outre l'évocation d'une convention qui n'a jamais existée et qui précise que la domiciliation des courriers est au domicile du Président.

Vincent Charbonnier ajoute que Soleil AFELT est à l'origine de la MDF et qu'il s'agit de 2 associations parentes, autonomes et complémentaires. Il fait remarquer que l'Association Soleil AFELT n'a aucun local. Il souhaiterait qu'une convention précisant le fonctionnement des 2 associations soit mise en place.

Vincent Charbonnier précise que Soleil AFELT prend de l'ampleur et qu'il va falloir trouver une solution.

Françoise TRELLU conclut qu'on ne peut accepter les demandes que si elles sont adressées plusieurs jours à l'avance. Un accord sera donné si l'occupation de la Maison le permet, mais à une fréquence raisonnable et en aucun cas au rythme de ces derniers mois.

Le prochain Conseil d'Administration est fixé **au jeudi 15 Février 2024 à 15 h.**

La séance est levée à 19h 15

***Françoise TRELLU***

**Présidente**



***Christiane LELIEVRE***

**Secrétaire**

